

Fondation des petits frères des Pauvres

Fondation reconnue d'utilité publique

64, avenue Parmentier
75011 Paris

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des
comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Fondation des petits frères des Pauvres

Fondation reconnue d'utilité publique

64, avenue Parmentier
75011 Paris

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2013

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Fondation, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R.612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L.612-5 du code de commerce.

➤ **Conventions avec l'association les petits frères des Pauvres**

Personnes concernées : Michel Chegaray, Philippe Le Bitoux, Philippe Chapal et Patrick Tuck-Sherman.

- 1) L'association les petits frères des Pauvres met à disposition, à titre gratuit (convention du 19 décembre 2008), de la fondation des petits frères des Pauvres, ses services de recherche de fonds et de communication.
- 2) La fondation abritée Bersabée loue les locaux suivants dont elle est propriétaire à l'association les petits frères des Pauvres qui les utilise dans le cadre de ses missions sociales :

Local	Loyer 2013
16 rue Rostan à Antibes	à titre gratuit
5 rue Pasteur – Paris 11	39 383 €

- 3) La fondation a conclu pour le compte de la fondation abritée Philippe Othenin Girard, avec l'association les petits frères des Pauvres, un bail à construction pour une durée de 50 années. Dans le cadre de ce bail, l'association a fait construire, sur un terrain de la fondation, un EHPAD qui a pris le nom de CRG (Centre de Rencontre de Générations) conformément à la volonté du donateur. L'association les petits frères des Pauvres verse à ce titre un loyer annuel de 1 312 €.
 - 4) Dans le cadre de diverses conventions, la fondation des petits frères des Pauvres a versé en 2013 à l'association les petits frères des Pauvres en vue de son soutien financier aux projets de l'association :
 - Un montant total d'aides de 983 € versées par la fondation abritante ;
 - Un montant total d'aides de 183 626 € versées par 3 fondations abritées.
- **Conventions avec l'association pFP – AGE, les petits frères des Pauvres – Association de Gestion des Etablissements**

Personnes concernées : Michel Chegaray et Emmanuel de Fraguier

La fondation abritée Bersabée loue les résidences sociales suivantes dont elle est propriétaire à l'association pFP-AGE qui les gère :

Résidence	Loyer 2013
Gautier Wendelen	175 212 €
Anne-Marie Blaise	88 020 €
Vincent Compoint	27 755 €
Rue de la Chine	61 840 €
Jonquièrre (parties communes)	14 707 €
Labadié	64 602 €

➤ **Conventions avec l'association « Centre de Rencontre des Générations » (CRG)**

Personne concernée : Patrick Tuck Sherman

- 1) La fondation des petits frères des Pauvres a versé à l'association CRG une aide financière de 4 320 € pour financer l'évolution du système d'appel des résidents.
- 2) La fondation abritée Landrieu a versé à l'association CRG une subvention de 15 000 € pour financer des actions dans le cadre de la fin de vie.
- 3) La fondation abritée Othenin-Girard a versé à l'association CRG une subvention de 6 058 € pour le financement d'un tiers du portail du domaine de Mont Evray.
- 4) La fondation abritée Othenin-Girard a pris en charge des frais d'entretien du domaine de Mont Evray engagés par le CRG, pour son compte, pour un montant global de 37 250 € en 2013.
- 5) La fondation abritée UTB a financé des prestations du CRG pour les séjours de détente en Sologne, pour un montant de 33 621 € en 2013.

Neuilly-sur-Seine, le 02 juin 2014

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Philippe GUAY